RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 – 849 DU 18 MARS 2024 portant nomination au Conseil national de l'Autorité de Régulation de l'Electricité.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n° 2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu le décret n° 2009-182 du 13 mai 2009 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation de l'Electricité, tel que modifié par le décret n° 2015-074 du 27 février 2015 et le décret n° 2019-446 du 09 octobre 2019 ;
- vu le décret n° 2023-304 du 07 juin 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines ;
- vu le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- sur proposition du Ministre de l'Energie, de l'Eau et des Mines,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 18 mars 2024,

DÉCRÈTE

Article premier

Les personnes dont les noms suivent sont nommées au Conseil national de l'Autorité de Régulation de l'Electricité dans les fonctions suivantes :

- Président
 monsieur Edouard Denis DAHOME, ingénieur en énergie électrique
- Membres
 madame Judith B. M. GLIDJA, économiste



madame Bintou CHABI ADAM TARO, personnalité
monsieur Armand S. Raoul DAKEHOUN, ingénieur en électrotechnique
monsieur Justin AGBIKOSSI, expert en fiscalité
monsieur Thierno Kafui Eméric OLORY-TOGBE, juriste
monsieur Gabriel Nounagnon DEGBEGNI, personnalité.

Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 18 mars 2024

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

Romuald WADAGNI Ministre d'État Le Ministre de l'Energie, de l'Eau et des Mines,

Samou SEIDOU ADAMBI

AMPLIATIONS: PR 6 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - C.COM 2 - HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 - MEF 2 - MEEM 2 - AUTRES MINISTÈRES 20 - SGG 4 - INTERESSES 7 - JORB 1.